

Inside | 3

Nouvelle charte de la Spida Assurances sociales

Aperçu | 4

Indemnités de fin de carrière



Prévoyance | 6

Défier les vents contraires



Une fin sans frayeur

C'est dans le but d'optimiser l'attention portée aux clients que je m'étais présenté en tant que nouveau directeur de la Fondation de prévoyance dans la 47^e édition de la fenêtre Spida. Environ cinq ans plus tard, le moment est venu pour moi de faire mes adieux à la Spida, de dire «au revoir» et de vous remercier tous de notre précieuse collaboration. C'est le cœur lourd que je quitte la Spida, où j'ai travaillé avec grand plaisir. Mais la possibilité de prendre la direction de la caisse de pension de mon canton de résidence, représente pour moi une opportunité professionnelle unique.

Je suis convaincu que nous avons très bien su répondre aux besoins des clients ces dernières années. La forte croissance, le taux d'annulation très bas, les coûts administratifs les plus bas et le taux d'intérêt supérieur à la moyenne dans la caisse de pension en témoignent. Elle est sur la bonne voie et continuera, nous l'espérons, à offrir une grande valeur ajoutée aux assurés et aux entreprises affiliées.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux, a vous ainsi qu'à la Spida.

Markus Büchi
Directeur sortant de la Spida Fondation de prévoyance

Actuel

Stratégie immobilière de la Spida

La stratégie immobilière de la Spida Fondation de prévoyance et de la Spida Caisse d'allocations familiales est fondée sur les directives contenues dans les règlements de placement généraux de la Spida Fondation de prévoyance et de la Spida Caisse d'allocations familiales. Le volume de placement immobilier qui y est prévu représente, pour la Fondation de prévoyance, entre 25% et 35% du volume total des placements, l'objectif étant de 30% selon l'allocation stratégique des actifs.

Les nouvelles directives stratégiques élaborées en 2022, dans lesquelles la durabilité joue également un rôle important, doivent garantir, compte tenu de l'environnement de marché actuel, que la Spida Fondation de prévoyance ainsi que la caisse d'allocations familiales puissent continuer à investir dans la catégorie de placement «immobilier direct» et à la détenir, la gérer et l'exploiter avec succès. L'accent est mis sur la réali-

sation d'un rendement conforme au marché et durable.

Les projets d'acquisition se répartissent entre les **nouveaux objets de placement** et les biens immobiliers existants. Pour les nouveaux objets de placement, le nombre d'unités d'habitation ne doit pas être inférieur au minimum. La qualité de l'emplacement et de la situation du bien immobilier joue un rôle décisif et



→ doit être vérifiée ou adaptée en conséquence. Selon le rating de site et de marché de Wüest Partner AG, la qualité du site devrait être d'au moins 3 points sur une échelle de 1 à 5, où 1 = commune avec une mauvaise qualité de site et 5 = commune avec une excellente qualité de site.

Lors de l'acquisition de **biens immobiliers existants**, la préférence est donnée aux objets de moins de 10 ans ou déjà totalement rénovés. Des objets plus anciens, méritant d'être rénovés et pouvant l'être, ou des objets présentant un potentiel (p. ex. en cas de possibilités de construction neuve de remplacement) peuvent également être pris en considération. Outre les immeubles collectifs (d'habitation), Spida investit dans des immeubles collectifs mixtes avec une part maximale de commerces.

La Spida n'est pas intéressée à investir dans les hôtels, les restaurants, les objets d'infrastructure et les projets de partenariat public-privé. Toutefois, ces derniers temps, on investit de plus en plus dans des immeubles/terrains pour le développement de projets ainsi que dans des immeubles en droit de superficie. Dans ce contexte, le volume d'un objet de placement individuel doit être proportionnel au volume de placement immobilier existant.

L'acquisition d'un projet ou d'un objet se fait selon une procédure définie et standardisée (examen d'achat, due diligence), qui garantit un déroulement transparent, efficace et ciblé. Si la commission de construction prend une décision d'investissement unanime, les décisions d'achat sont ensuite demandées au Conseil de fondation par voie de circulation.

Dans le contexte de l'évolution des coûts de l'énergie et de l'augmentation générale des aspects écologiques, la commission de construction attache une grande importance à la **durabilité** de son portefeuille immobilier. C'est pourquoi il convient ici de considérer les points forts suivants de manière sensibilisée; **l'optimisation énergétique** en termes de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂, notamment l'utilisation ciblée de sources d'énergie renouvelables pour la production de chaleur. Atteindre le standard Minergie, si possible avec certification.

Principes écologiques

Choix de la construction et de la matérialisation des matériaux sélectionnés si possible selon l'Eco-CFC 2019.

Structure et utilisabilité

Attention portée au confort ambiant, au confort visuel et acoustique, aux espaces utilisables en commun et aux espaces extérieurs de l'immeuble.

Situation et accessibilité

Les infrastructures de base telles que les écoles, les commerces, les transports publics, etc. sont généralement accessibles à pied en 10 minutes environ. Centres régionaux à environ 30 minutes en transports publics.

En résumé

La stratégie immobilière a pour but d'orienter le portefeuille immobilier de la Spida vers l'avenir, de préserver sa valeur et de réaliser un rendement en faveur de nos assurés. Comme il existe également une volatilité sur le marché immobilier en ce qui concerne les fluctuations des prix et l'évolution des taux d'intérêt, il est d'autant plus important de fixer des paramètres qui limitent le risque au minimum. La commission de construction de la Spida est consciente de cette tâche importante et continuera à suivre avec succès la stratégie de placement à l'avenir.



Thomas Bollinger
Président
Commission de construction Spida



Nouvelle charte de la Spida Assurances sociales



3

Le sens, la vision et les valeurs déterminent la direction que nous prenons et la manière dont nous interagissons en chemin. Par conséquent, le Purpose, la Vision et les Valeurs de l'entreprise sont aujourd'hui des concepts importants dans le monde de l'entreprise et les entreprises modernes investissent du temps pour formuler ces définitions abstraites et leur donner ensuite vie.

L'ancienne charte ainsi que la mission et la vision de Spida dataient de 2015. Conformément aux objectifs fixés pour 2022, ces documents de base devaient être remaniés. La direction de la Spida a décidé de mener ce processus de manière participative et en impliquant un plus grand nombre de personnes.

Le but (Purpose) désigne le sens et la finalité d'une entreprise et évoque la motivation qui est profondément ancrée dans l'entreprise.

La **Vision** d'une entreprise décrit un état idéal dans le futur que l'entreprise souhaite atteindre. Dans une formulation concise et claire, elle doit permettre

à tous les collaborateurs de savoir où ils vont. Il s'agit donc d'une composante importante de la gestion de l'entreprise.

Enfin, les **valeurs** donnent le ton de la collaboration et de la prise de responsabilité dans l'activité de l'entreprise.

En résumé, le but, la vision et les valeurs constituent la nouvelle charte de la Spida, qui crée une orientation, donne une direction et propose un sens.

Un vendredi de juin 2022, la direction et les cadres de la Spida, soutenus par un représentant du conseil d'administration de la Spida et deux volontaires par département, se sont

retirés sur l'Üetliberg. Dans le cadre de travaux de groupe, nous avons d'abord formulé le but de la Spida, avec pour consigne de le résumer en dix mots maximum.

La course a finalement été remportée par la formulation la plus courte, trois mots nous suffisant désormais pour exprimer notre passion pour un service d'assurance sociale compétent. «Nous vivons les assurances sociales»

Nous avons ensuite élaboré les piliers de la vision en définissant où la Spida, en tant qu'entreprise d'assurance sociale, devrait se situer à moyen terme, dans environ cinq ans.



→ Cinq thèmes ont été classés par ordre de priorité afin d'être davantage détaillés:

- Orientation clients
- Numérique
- Croissance durable
- Compétitivité
- La Spida en tant qu'employeur attractif

Enfin, nous avons mené une réflexion approfondie et avons discuté les pierres angulaires de notre culture et de ce qui caractérise notre collaboration. Bref, ce qui est important pour nous

tous dans la coopération !

Ce processus a été préparé et conçu par Beat Fraefel de Fraefel & Partner GmbH, Affoltern, qui nous a accompagnés de manière compétente et ciblée avant, pendant et après l'atelier.

Le conseil d'administration de Spida Assurances sociales a approuvé la charte finalisée lors de sa réunion de décembre 2022; elle a été présentée en détail à nos collaborateurs à l'occasion d'une information aux collaborateurs. Depuis le début de l'année 2023, vous pouvez, chères clientes et

chers clients, trouver notre charte sur notre site web: www.spida.ch/la-spida/nous-sommes-à-votre-écoute/portrait.



Simone Wipf
Responsable Services

Aperçu

Indemnités de fin de carrière

Dans cet article, nous donnons des informations sur les indemnités courantes en cas de cessation de l'activité professionnelle. Les indemnités de départ peuvent être versées à la fin d'une relation de travail sur une base volontaire ou contractuelle. Dans certaines circonstances, elles bénéficient d'un traitement privilégié et ne sont donc pas entièrement soumises à l'AVS. Par salaire différé, on entend le maintien du salaire en cas de décès du salarié, auquel vous avez droit dans certaines circonstances.

Indemnités de départ

En principe, les indemnités de départ font toujours partie du salaire déterminant provenant d'une activité salariée. Le salarié peut se voir verser des rémunérations découlant à la fois de droits contractuels et d'indemnités volontaires de l'employeur en cas de

cessation complète de la relation de travail. Cela peut inclure les éléments suivants:

- Paiement des arriérés de salaire
- Commissions
- Allocations de vacances
- Gratifications
- Indemnités de résiliation anticipée

du contrat

- Indemnités pour la clause de non-concurrence
- Apports volontaires et/ou discrétionnaires (non réglementaires) en faveur de certains salariés dans la prévoyance du personnel
- Indemnités uniques

Les indemnités de départ peuvent bénéficier d'un traitement privilégié dans le cadre des exceptions suivantes, ce qui signifie que le montant total de l'indemnité de départ n'est pas soumis à l'obligation de cotiser à l'AVS:

- Prestations sociales en cas de prévoyance professionnelle insuffisante (pour chaque année durant laquelle le salarié n'a pas été soumis à la prévoyance professionnelle, jusqu'à concurrence de la moitié de la rente de vieillesse mensuelle minimale en vigueur au moment du versement)
- Prestations sociales en cas de licenciement pour des raisons liées à l'entreprise (en cas de fermeture d'entreprise, de fusion d'entreprises

→ et de restructuration d'entreprises, jusqu'à concurrence de quatre fois et demie le montant de la rente de vieillesse annuelle maximale)

Les départs volontaires et les pré-retraites choisies par l'intéressé ne sont pas couverts par les dispositions d'exception, même s'ils sont basés sur un plan social ou sur un régime de pré-retraite.

En revanche, ne sont pas soumis à cotisation:

- Les prestations de prévoyance réglementaires du deuxième pilier auxquelles le bénéficiaire a droit lors de la survenance du cas de prévoyance
- Les apports à la caisse de pension, dans la mesure où ils doivent être effectués par l'employeur sur la base d'un règlement

Jouissance posthume du salaire

La jouissance posthume du salaire s'applique au décès du salarié. Le décès du salarié met fin à la relation de travail. Dans certaines circonstances, l'employeur doit continuer à verser le salaire pendant une certaine période si le salarié laisse des personnes à charge (p. ex. conjoint, partenaire en-

registré ou enfants mineurs). Les survivants ont un droit propre à la jouissance du salaire, raison pour laquelle celui-ci doit être versé sur un compte séparé des ayants droit et non pas, par exemple, sur le compte salaire du travailleur, dont l'avoir revient aux héritiers. Il n'est pas soumis à l'obligation de cotiser à l'AVS ni à d'autres déductions d'assurances sociales.

En revanche, toutes les créances résultant du contrat de travail sont exigibles à la date du décès et un dernier décompte de salaire est établi jusqu'à la date du décès, dans lequel sont également décomptés tous les éléments de salaire qui n'ont pas encore été perçus au moment du décès (p. ex. vacances non prises, heures supplémentaires, part du 13e salaire, etc.).



Beat Stebler
Rèvisor

NOUVEAU

Allocation de maternité et de paternité en ligne

Vous pouvez dorénavant également remplir les allocations de maternité et de paternité en utilisant le formulaire en ligne directement dans connect.

**Connect » AP-allocation parentale » Annoncer une allocation de maternité/
Annoncer une allocation de paternité**

Impressum

Magazine d'information gratuit destiné à notre clientèle, Spida Fenêtre paraît 2 fois par an. L'impression ou la reproduction des contenus, sous quelque forme que ce soit, y compris celle d'extraits, n'est pas autorisée sans notre accord écrit.

Rédaction
Christina Vettas, Simone Wipf, Markus Büchi,
Werner Marti

Plus
Thomas Bollinger, Beat Stebler

Spida, Bergstrasse 21, case postale,
8044 Zurich,
Téléphone 044 265 50 50,
Courriel fenster@spida.ch
Site web www.spida.ch

Impression
ZT Medien AG, Zofingen

© Spida | 05-2023

Défier les vents contraires

6

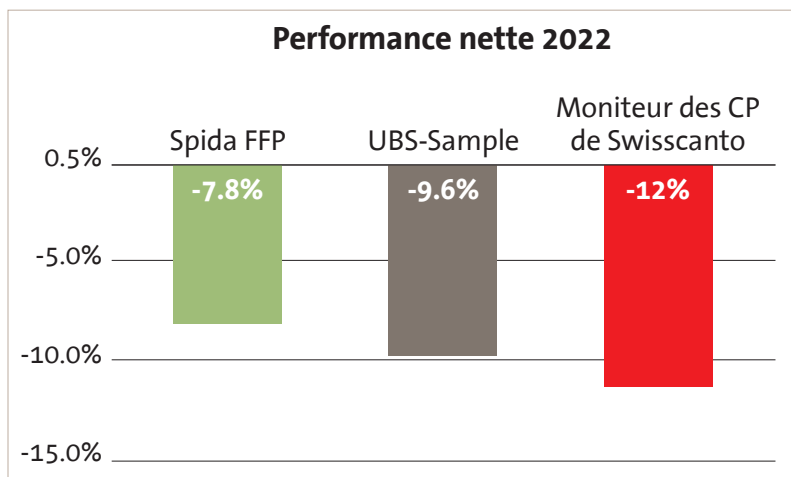
Même pendant l'«annus horribilis» 2022 sur les marchés financiers, la Spida Fondation de prévoyance s'est très bien défendue. Avec un taux de couverture de 105,2% fin 2022, l'assise financière est solide et les pertes de cours subies ont été nettement moins importantes que pour de nombreuses autres caisses de pension. Selon la comparaison des CP de la «SonntagsZeitung», la Spida a présenté en 2022 pour la septième fois consécutive les coûts administratifs les plus bas.

«Comme on gagne, on perd» pourrait être une brève analyse des années de placement 2021 et 2022. D'un côté, ce verdict est juste, car les gains de cours élevés en 2021 ont été confrontés aux pertes significatives de l'année suivante. Suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, à la crise énergétique, à l'inflation et au retournement des taux d'intérêt, non seulement les cours des actions ont souffert, mais les valorisations des obligations se sont également effondrées. La hausse des taux d'intérêt soulage toutefois les caisses de pension, dont la Spida, car le niveau des rendements a augmenté et la pression sur les engagements, notamment les rentes, a diminué.

Un résultat de placement supérieur à la moyenne malgré des signes négatifs

En moyenne, les caisses de pension en Suisse ont réalisé en 2022 un rende-

ment des placements de -9,6% selon l'UBS-Sample ou de -12,0% selon le moniteur des CP de Swisscanto. Une fois de plus, la Spida a réussi à obtenir



→ un rendement meilleur: avec -7,8%, il en résulte même une nette avance. Le rendement supplémentaire a pu être obtenu notamment grâce à la part élevée de biens immobiliers (résidentiels) détenus directement.

Bonne situation financière et rémunération attrayante

Grâce au taux de couverture très élevé de 120,7% fin 2021, la Spida n'a à aucun moment enregistré de découvert pendant 2022. Fin 2022, le taux de couverture est de 105,2%, sachant que tout au long de 2022, les avoirs de vieillesse ont pu être rémunérés à hauteur de 5,0% en raison du solide résultat annuel de l'année précédente. Pour l'année 2023, le Conseil de fondation a fixé un taux d'intérêt de 1,5%.

La plus grande acquisition de l'histoire de la Fondation

La croissance continue de ces dernières années d'une part – plus 850 assurés en 2022 – et la visibilité accrue d'autre part ont fait que la Spida est également devenue intéressante pour les grandes entreprises pour leur solution de caisse de pension. Dans ce contexte, la Spida enregistre de façon réjouissante pour 2023 la croissance d'une entreprise comptant environ 1000 assurés actifs et un capital de prévoyance d'environ CHF 100 millions. De plus, de nombreuses autres affiliations ont été obtenues – sans versement de courtages aux courtiers, une pratique très répandue sur le marché.

Coûts administratifs les plus bas

Une fois de plus, la comparaison des CP de la «SonntagsZeitung» a indiqué clairement que la Spida présente une grande efficacité: pour la septième

fois consécutive déjà, elle présente les coûts administratifs par tête les plus bas du marché de la prévoyance professionnelle. Aussi bien les assurés que les employeurs ont bénéficié en 2022 d'une réduction attrayante: ainsi, aucune cotisation n'est prélevée pour les coûts administratifs si l'entreprise utilise la plateforme numérique connect pour la procédure de déclaration; pour les autres connexions, la cotisation a été fortement réduite.



Markus Büchi
Directeur
Fondation de prévoyance

Principaux chiffres indicatifs sur la Fondation de prévoyance à fin 2022 (sous réserve de l'approbation du conseil de fondation)	
Total du bilan	CHF 1,75 Mrd.
Rendement net	-7,8%
Degré de couverture	105,3%
Taux d'intérêt pour les intérêts sur les avoirs de vieillesse	
- 2022	5,0%
- 2023	1,5%
Taux d'intérêt technique (évaluation des obligations de rentes)	1,75%
Nombre d'entreprises affiliées	2'082
Nombre d'assurés actifs	13'834
Nombre de bénéficiaires de rente	1'942

La caisse de retraite de votre segment Pour une vie plus libre

Spida Fondation de prévoyance, indépendante et flexible. Propose aux petites et moyennes entreprises des solutions sur mesure. N'hésitez pas à solliciter sans engagement une offre gratuite; nous optimisons votre prévoyance!

- Faibles cotisations
- Charge administrative minimale
- Facturation à terme échu
- Frais de gestion faibles
- Des intérêts et des prestations attractifs
- Retraite flexible

spida.



Spida
Fondation de prévoyance
Bergstrasse 21
Case postale
8044 Zurich
Téléphone 044 265 50 50
info@spida.ch
www.spida.ch

8

Jeu-concours: gagnez un chèque REKA d'une valeur de 100 francs!

Elle travaille à la ferme	Chose de Romain	Permutation des lettres d'un mot	Faire le récit de	Une partie du litre	Soldat africain	Vérification	Bon de caisse	Ville de Belgique	Acteur américain † (Patrick)	Pronom réfléchi	Fin d'escalier	Planche roulante
Sommet du Mont-Blanc (2m.)						7						
Relatif à deux organes paires	3				Domage à la carrosserie	Réseau social ou professionnel			1			
Rivière bava-roise				Tapage franc-montagnard				6			Appareil de chantier	
Émettre de la clarté	Garnir un voilier					Filet d'eau		Ville de Haute-Savoie		Grand Tourisme		
				Unité internationale		Pourvu de mesures de quantité	Joliment bleuté					
	Demi-canton			Très, en musique	Affluent de la Sarine				Art martial japonais		Suite d'empreintes	
Au milieu de l'allée	Collège anglais	On la lève pour partir					Travail du mannequin	Gamin des rues de Bruxelles	4			
Renvoi à une date ultérieure				5	Garantit une provenance	Qui n'a plus sa peau	8				Unité d'information	
À la fin de la messe			Calcium		Qui convient (2m.)				Ligue de basket-ball			
Préfixe signifiant avec		Amande tropicale (noix de...)				2	Maire fribourgeois ou vaudois					
Greffai					Capitule			Se dit d'une - main difforme				

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Reportez la solution sur la carte-réponse annexée et envoyez-la jusqu'au 31 juillet 2023.
Bon amusement! Le recours juridique est exclu.

Solution
Mots croisés
Numéro 55:
VISION

Ont gagné des chèques REKA d'une valeur de 100 francs:

Doris Scheidegger,
8021 Zürich;
Renato Fugetti,
8153 Rümlang;
Monica Zuber,
8803 Rüslikon